

CCAS DE VITRE
1 rue Saint Louis 35 500 VITRE
Responsable :
M. Jouvry, Directeur

Structure

ALT Hébergement temporaire (CCAS de Vitré)
Logements sous ALT
PAYS DE VITRE

Capacité

Nb Places : 3

Public

Public : Personnes seules (hommes ou femmes)

Accès mobilité réduite : Non

Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Modalité Hébergement : 3 appartements (2 T2 et 1 T1) équipés et meublés.

La durée d'hébergement est fixée à 6 mois renouvelable exceptionnellement 1 fois.

Règles de fonctionnement

Contrat séjour : Une convention de mise à disposition ainsi qu'un contrat d'accompagnement social sont signés. Une rencontre avec un travailleur social doit avoir lieu au moins tous les 15 jours et au moins une fois par mois au domicile.

Participation financière

Participation à l'hébergement : 3 euros par jour de présence (soit environ 90 euros par mois). Cette redevance couvre toutes les charges

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Pas d'actions collectives spécifiques à cet accueil mais possibilité de participer aux actions collectives co-animées par le service social

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration : Non

Aide psychologique : Possibilité de rencontrer ponctuellement sur orientation du travailleur social, le psychologue du CCAS

Orientation

L'orientation est principalement réalisée par le CCAS mais des partenaires peuvent également être prescripteurs. Pas de formulaire spécifique à la demande. Les modalités d'orientation et d'instruction des demandes seront revues en 2021 (instruction par l'antenne SIAO de Vitré et passage en Commission Territoriale d'Orientation).

Remarque

L'ALT du CCAS de Vitré est un hébergement temporaire ayant pour objectif l'accès au logement autonome